

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de catégorie I (catégorie I) du Fonds canadien de revenu mensuel diversifié BMO Guardian que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié offrant cette catégorie de parts du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre conseiller ou avec le gestionnaire, BMO Investissements Inc., au 1-800-668-7327 ou à l'adresse clientservices@bmoguardian.com ou visitez le www.fondsbmoguardian.com.

Bref aperçu

Date de création du fonds :	(Catégorie I) 7 juillet 2004	Gestionnaire(s) de portefeuille :	Guardian Capital LP/BMO Gestion d'actifs inc./Barrantagh Investment Management Inc.
Valeur totale au 24 mai 2012 :	339,8 millions de dollars	Distributions :	Distributions mensuelles composées de revenu net, de gains en capital et/ou d'un remboursement de capital
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Les frais de la catégorie I sont négociés et payés par chaque porteur de titres de la catégorie I	Placement minimal :	Établi par contrat

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a comme objectif de produire un revenu élevé fiscalement avantageux avec une légère volatilité en faisant des placements principalement dans un portefeuille diversifié, composé d'actions privilégiées de qualité supérieure de sociétés canadiennes, de parts de fiducies de revenu, d'actions canadiennes et américaines rapportant un taux de rendement supérieur à la moyenne, et de débetures et d'obligations à rendement élevé émises par des gouvernements et des sociétés au Canada, et de débetures convertibles et d'obligations de sociétés canadiennes libellées en dollars américains.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 24 mai 2012. Ces placements changeront au fil du temps.

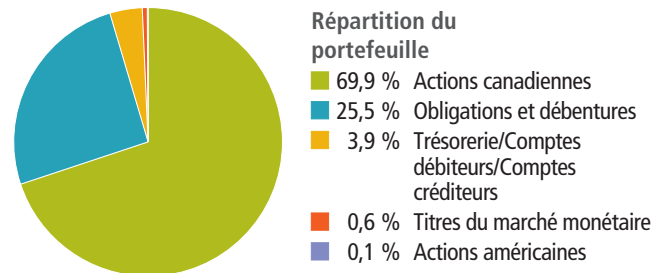
Dix principaux placements (au 24 mai 2012)

1. Trésorerie/Comptes débiteurs/Comptes créditeurs
2. Banque de Nouvelle-Écosse
3. Gouvernement du Canada, 1,500 %, 1^{er} mars 2017
4. Banque Toronto-Dominion
5. Enbridge Inc.
6. Banque Canadienne Impériale de Commerce
7. Banque Royale du Canada
8. BCE Inc.
9. Fortis Inc.
10. Société Financière Manuvie

Nombre total de placements 162

Les 10 principaux placements représentent 24,4 % du fonds.

Répartition des placements (au 24 mai 2012)



Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement de la catégorie du fonds depuis sa création, après déduction des frais. Les frais diminuent le rendement de la catégorie.

Le fonds a changé de gestionnaires de portefeuille pour une partie de son portefeuille le 27 décembre 2007. Cet événement aurait pu avoir une incidence importante sur le rendement du fonds s'il avait été en vigueur pendant l'ensemble de la période de mesure du rendement.

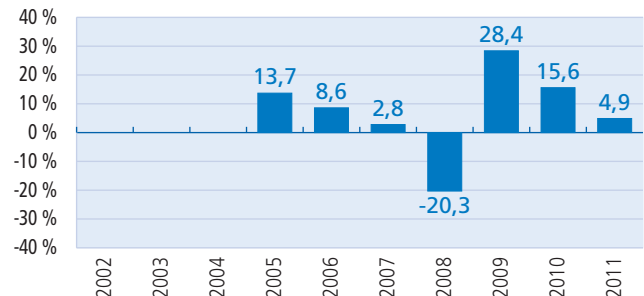
Il est important de noter que le rendement passé de la catégorie n'indique pas nécessairement quel sera son rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale personnelle.

Rendement moyen

Au 31 mai 2012, la personne qui a investi 1 000 \$ dans cette catégorie du fonds depuis sa création détient aujourd'hui 1 811 \$, ce qui donne un rendement annuel composé de 7,8 %.

Rendements annuels

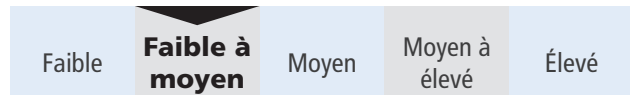
Ce graphique montre le rendement annuel de la catégorie au cours des 7 dernières années civiles. La catégorie a perdu de sa valeur pendant 1 de ces 7 années.



Quel est le degré de risque?

Lorsque vous investissez dans un fonds, la valeur de votre placement peut augmenter ou diminuer. BMO Investissements Inc. estime que le risque associé au présent fonds est Faible à moyen.

Pour une description détaillée des risques associés au fonds, consultez le prospectus simplifié offrant cette catégorie de parts du fonds.



À qui le fonds est-il destiné?

Envisagez d'investir dans ce fonds si :

- vous voulez maximiser votre revenu après impôts
- vous recherchez un revenu régulier provenant d'un large éventail de titres assortis d'une faible volatilité
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible à moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter une certaine volatilité de la valeur marchande de votre placement).

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Y a-t-il des garanties?

Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Un mot sur la fiscalité

Selon les règles fiscales et les taux d'imposition qui s'appliquent à vous et au fonds, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur votre quote-part du bénéfice et des gains du fonds, qu'elle vous soit versée sous forme d'espèces ou qu'elle soit réinvestie dans le fonds. De plus, vous pourriez devoir payer de l'impôt sur les gains que vous réalisez au rachat ou à la vente de votre placement dans le fonds. Cependant, si vous détenez votre placement dans un compte enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt, en général, vous n'aurez pas à payer d'impôt sur le bénéfice ou les gains qui sont détenus dans le compte enregistré.

Combien cela coûte-t-il?

La rubrique suivante décrit les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie I du fonds.

Le fonds a d'autres catégories de parts. Les frais sont différents pour chaque catégorie. Vous devriez vous informer sur les autres catégories de parts qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous ne versez aucuns frais d'acquisition ou de rachat si vous achetez, faites racheter ou substituez des parts de catégorie I du fonds par l'entremise de BMO Investissements Inc.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds.

Au 31 décembre 2011, les frais de la catégorie I du fonds s'élevaient à 0,06 % de sa valeur, ce qui correspond à 1 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en % de la valeur de la catégorie)

Ratio des frais de gestion (RFG)

Aucuns frais de gestion ou d'exploitation ne sont versés à l'égard de cette catégorie du fonds. Ces frais sont plutôt négociés et payés directement par chaque épargnant de la catégorie I.

–

Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit du coût des opérations du fonds.

0,06 %

Frais du fonds

0,06 %

3. Autres frais

Les parts de catégorie I conviennent aux investisseurs institutionnels, dans le cadre de programmes de gestion de l'actif ou de produits structurés, et ces investisseurs négocient des frais distincts et les versent directement à BMO Investissements Inc.

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez ou substituerez des parts du fonds.

Le maximum des frais de gestion annuels payables par un épargnant de la catégorie I ne peut dépasser 1,85 %, soit les frais de gestion payables sur les parts de catégorie OPC du fonds.

Frais

Frais de négociation à court terme

Ce que vous payez

Jusqu'à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou substituez, puis faites racheter ou substituez des parts du fonds dans les 30 jours suivant leur achat ou leur substitution. Cette pénalité sera payée directement au fonds.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts ou d'actions d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié offrant cette catégorie de parts du fonds et d'autres documents d'information, communiquez avec BMO Investissements Inc. ou avec votre conseiller. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

BMO Investissements Inc.
77 King Street West, bureau 4200
Toronto (Ontario)
M5K 1J5

Sans frais 1-800-668-7327
www.fondsbmoguardian.com
Courriel : clientservices@bmoguardian.com